

DEMANDE DE SUBVENTION AUX AFFAIRES CULTURELLES - n° 896

Le Maire présente à l'assemblée le dossier du projet de construction d'une selle à usage de spectacles et de sports à édifier sur le terrain communal du Plateau prévu dans le cadre de l'aménagement d'une zone de loisirs.

Ces travaux ne pourront être réalisés sans aide financière. Il convient donc de solliciter l'octroi de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- approuve le projet présenté s'élevant à la somme de :

1ère tranche	1 200. 890,00 F.
2ème tranche	1 448 380,00 F.

TOTAL 2 649 270 F. TTC

- demande une subvention maximum de l'Etat (Affaires Culturelles).

- s'engage à ne pas commencer les travaux avant la décision d'octroi de subvention.